

AVIS PUBLIC

TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf :

Que lors de son assemblée régulière tenue le 17 avril 2019, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté son règlement numéro 388 intitulé « Règlement modifiant les règlements d'urbanisme à l'égard des territoires non organisés »;

Que ledit règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation et qu'il est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi et quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 388 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 18 AVRIL 2019



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière